



RIVIERA DU LEVANT
93 BD DU GENERAL DE GAULLE
97190 LE GOSIER

Gosier le 08/01/2025

AR/LR N°

Objet : **Demande de documents administratifs et d'informations sur la gestion financière ainsi que les transferts de personnels de la Commune du Gosier vers la CARL.**

Monsieur le Président

Les pièces comptables et justificatives de la collectivité sont communicables à toute personne qui en fait la demande sur le fondement de l'article L 5211-46 du Code Général des Collectivités territoriales.

Par cette demande, nous vous interpellons sur des questions qui préoccupent la population du Gosier concernant la gestion et le transfert des ressources entre la Commune du Gosier et la CARL (Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant).

En effet, certains aspects de cette gestion s'apparentent à une spoliation des biens, du patrimoine matériel et foncier de la Commune du Gosier, que nous dénonçons déjà en 2023 :

- Mise à disposition de plein droit et à titre gratuit à la CARL après travaux par la Commune) de la Parcelle BZ175 pour une aire de stationnement au centre Bourg du Gosier.
- Mise à disposition de plein droit et à titre gratuit à la CARL après travaux (par la Commune) de la Parcelle BM161 (Jardin de Kervenou).
- Mise à disposition de plein droit et à titre gratuit à la CARL après réalisation (par la Commune) d'un terrain de football de proximité à Leroux sur la parcelle AR379.
- Mise à disposition de plein droit et à titre gratuit à la CARL après démolition (par la Commune) et construction (par la Commune) d'un guichet unique sur les parcelles BP550 et BP01 en expulsant l'association de Pliane MIKSAJ.
- Mise à disposition de plein droit et à titre gratuit de la parcelle AC909 et son bati existant pour la réalisation d'un complexe de tennis.

En ce qui concerne la compétence TEOM (Traitement Enlèvement des Ordures Ménagères) transférée en 2016 à la CARL, nous constatons des défaillances flagrantes.

En effet cette année-là, l'EPCI a collecté 11 millions d'euros de recettes de taxes d'enlèvement d'ordures ménagères et, en 2023 cette recette est passée à 19 millions d'euros, augmentation supportée en grande partie par les Gosériens.

Nonobstant une telle augmentation, il n'y eu absolument aucun service rendu à la population du Gosier. La Commune du Gosier devient donc peu à peu une poubelle à ciel ouvert.

Afin d'éclairer les citoyens et de garantir la transparence nécessaire, nous vous demandons instamment de mettre à notre disposition les éléments suivants :

1. Les montants précis des dotations, des transferts financiers, fiscaux de la Commune du Gosier vers la CARL
2. Une évaluation des mises à disposition foncières de plein droit opérées par la Commune du Gosier au profit de la CARL
3. Le volume des transferts de personnel effectués au profit de la CARL par la Commune du Gosier
4. La quote-part financière de chaque Commune membre de la CARL dans le budget annuel de la Riviera du Levant.

Ces éléments sont essentiels pour évaluer l'efficacité et la pertinence de la gouvernance actuelle.

Dans l'attente de la mise à disposition des éléments demandés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

M. Freddy MARTIAL

Moun Gozié

